

Formation des Assistantes familiales et Assistants familiaux



Rapport d'activités

- Mai 2020 -

Rédacteurs :

- Roseline FOUARGE, Responsable de la formation
- Madjouba BOUDJELAL, Assistante de formation

SOMMAIRE

Introduction	page 1
Projet de formation initiale : quelques chiffres	page 2
1) Les objectifs.....	page 3
2) Le contenu	
3) L'équipe	page 4
4) Les modalités pédagogiques	page 5
5) La certification	page 6
6) L'évaluation de la formation	
Formation de perfectionnement	page 7
Conclusion/ Perspectives	page 8

Introduction :

L'IRTS est inscrit dans la formation des assistantes familiales et des assistants familiaux (AF) depuis 1994. Assurant les formations de 120 h (loi du 12 juillet 1992), il a continué ses prestations avec la loi du 27 juin 2005 sans interruption.

Pour l'institut, c'est un véritable choix de dispenser cette formation puisque le DEAF fait partie des diplômés du travail social.

Dès 2005, cette nouvelle formation diplômante s'est mise en place en concertation avec l'ensemble des employeurs de la région (Ardennes, Marne, Aube, Haute Marne). L'étude des besoins, allée au référentiel de formation et à l'expertise de l'IRTS ont permis l'élaboration de ce projet. Il a alors été convenu que ces formations se dérouleraient sur sites (Reims, Charleville, Troyes, Chaumont...)

Cette posture procure à notre institut une bonne connaissance du métier et de ses mutations, des professionnels à former ainsi que des caractéristiques des enfants accueillis.

Une enquête menée sur 850 professionnels en formation nous précise régulièrement l'évolution du profil des assistants familiaux ce qui nous permet d'adapter régulièrement nos modalités pédagogiques. Par exemple, nous notons une nette augmentation du niveau scolaire ce qui nous a invité à modifier certaines exigences en matière d'appropriation de contenu. La bibliographie transversale et par module que nous distribuons trouve un très bon accueil ce qui n'aurait pas forcément été le cas voilà plusieurs années.

Nous notons aussi que l'exercice du travail en couple professionnel est de plus en plus prisé.

Quant aux enfants accueillis, quel que soit le site, les professionnels de l'accueil familial décrivent depuis quelques années des enfants avec de gros troubles du comportement, ce qui induit un accompagnement compliqué, même à plusieurs. Nos temps de parole professionnelle l'attestent constamment.

Dans les derniers groupes, nous notons une forte proportion d'enfants jeunes. Sur une centaine d'enfants accueillis plus de la moitié sont âgés de 4 ans ou moins. C'est un phénomène un peu nouveau. Sans avancer d'hypothèses précises, nous supposons que cet état de fait est en lien avec plusieurs constats à savoir : une aggravation des précarités familiales, un repérage plus précoce des enfants souffrant de graves troubles de l'attachement, un focus mis actuellement sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, voire l'impact des débats nombreux sur le délaissement parental.

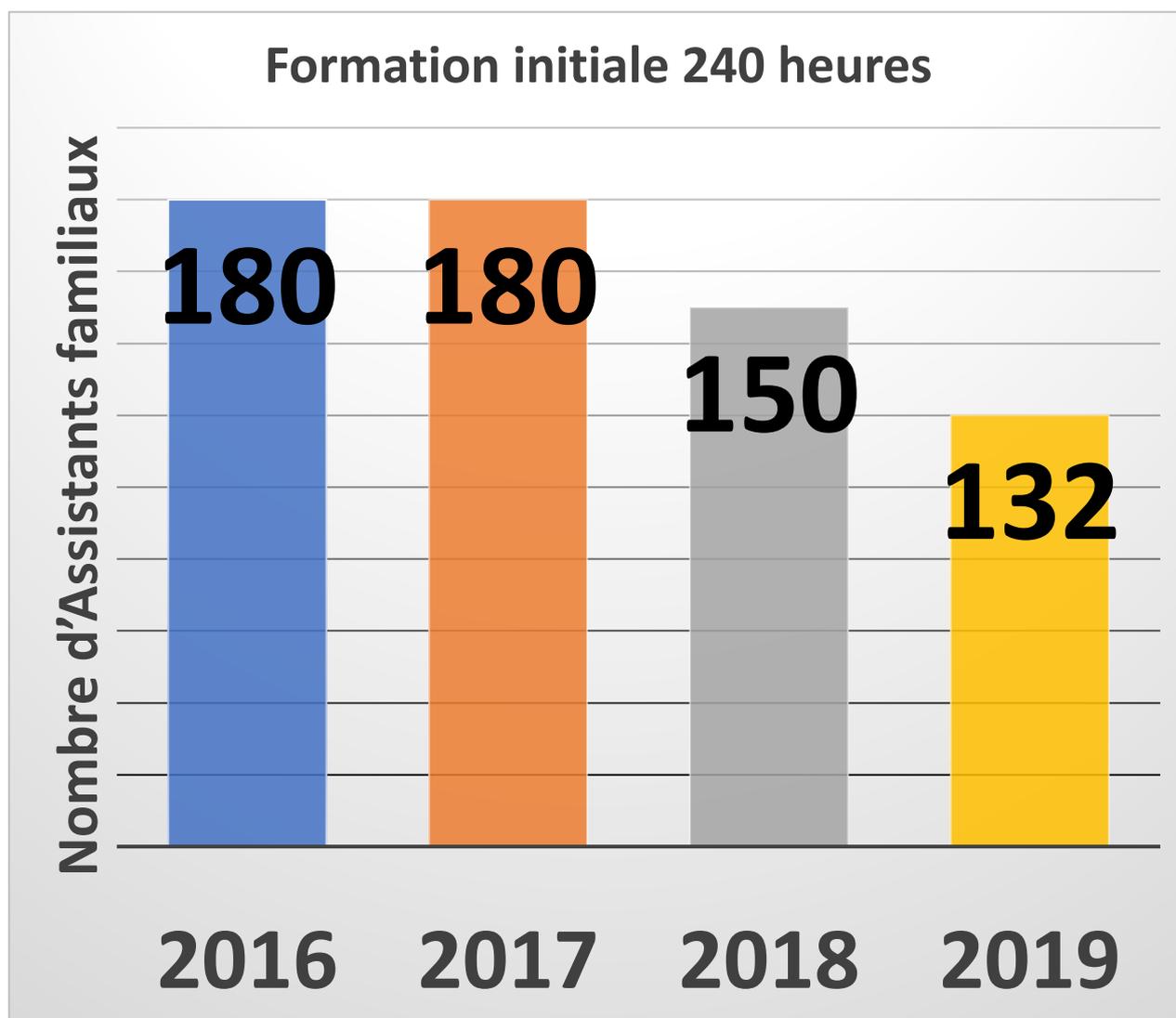
Dans nos formations, nous accueillons des professionnels employés par les conseils départementaux (la grande majorité) et d'autres employés par des centres d'accueil familial spécialisé ou thérapeutique.

En 2019, 9 groupes de formation initiale ont eu lieu en concomitance ce qui représente 132 stagiaires en formation.

Nos formations de perfectionnement s'appuient aussi sur la connaissance des problématiques rencontrées par les AF. Ainsi, nous pouvons élaborer et co construire des modules au plus près des attentes des professionnels.

En 2019, deux groupes composés de référents ASE et d'assistants familiaux ont pu bénéficier de cette formation.

Formation initiale des assistants familiaux



Cette formation sur sites a été stable en nombre d'apprenants durant plus de 10 années avec des variations par département définies par les besoins spécifiques des personnels à former. Depuis septembre 2019, l'IRTS n'accueille plus de nouveaux assistants familiaux du CD 51 ce qui influe sur le nombre de stagiaires en formation. Malgré une satisfaction partagée des professionnels de l'accueil familial formés par l'IRTS et de nos interlocuteurs en protection de l'enfance, le marché n'a pas été renouvelé. Les nouvelles modalités de cotisations des conseils départementaux pour ces personnels ayant entraîné une organisation différente de l'appel d'offre de marché public dont nous n'avons pas eu connaissance. C'est donc un partenariat de très longue date qui est interrompu en ce moment et nous le regrettons.

Projet de formation :

1) Les objectifs :

Notre projet comporte deux grands objectifs :

- Équiper les assistants familiaux au regard des compétences nécessaires à l'accompagnement des enfants : l'accueil, l'intégration dans sa famille, l'éducation, les relations avec l'équipe, la question de l'intimité familiale dans une famille professionnelle.
- Préparer ces professionnels à se présenter et à valider leur DEAF.

2) Le contenu :

L'arrêté du 14 mars 2006 précise les différents référentiels auxquels se réfère notre projet.

Le contenu intègre de multiples concepts inhérents au domaine de la protection de l'enfance en général et plus particulièrement dans celui de l'accueil familial : loyauté, attachement, protection, symptômes, résilience, maltraitance, souffrance, séparation, rupture, médiations culturelles, éducation, enfance, adolescence, besoins fondamentaux, autonomie, projet, parentalité, apprentissages etc

De manière régulière, en lien avec l'évolution de notre société et aussi celle du contexte législatif, nous élaborons de nouveaux contenus et modifions certaines modalités. Nous évaluons aussi ces nouvelles expérimentations avant de les confirmer.

A titre d'exemple :

- La référence aux besoins fondamentaux de l'enfant se fait maintenant tout au long de la formation.
- Concernant la radicalisation violente et le processus de radicalisation, nous avons mené une enquête auprès des AF en formation pour connaître les connaissances et le besoin de complément. Suite à ce sondage, nous avons conçu un contenu à partir d'un jeu de rôle que nous complétons avec un texte élaboré par nous et qui est distribué à chacun.
- Le concept de délaissement parental est plus profondément abordé dans la refonte du module 10 qui inclut l'appropriation des textes de réforme de la protection de l'enfance. Nous invitons les AF à se questionner davantage sur le parcours et la vie de l'enfant avant son arrivée en famille d'accueil.
- Notre nouvelle façon d'entrer en formation en mettant l'accent sur la réflexion autour de l'identité personnelle et professionnelle, l'appartenance au groupe et l'élaboration individuelle des modalités d'accueil de l'enfant (« tapis d'accueil ») est concluante.

Pour l'appropriation de ce contenu, la formation se déroule en 20 modules de 2 journées consécutives. Ce rythme est toujours apprécié des assistant familiaux qui trouvent dans cette formule une organisation facile. Ils avancent que le temps de deux journées d'affilée est nécessaire pour profiter pleinement de cet espace de réflexion et d'acquisition de connaissances.

3) L'équipe :

En 2019, elle est composée de 17 formateurs, une assistante de formation, une responsable de formation.

Les formateurs sont choisis pour leurs compétences avérées dans le domaine de la protection de l'enfance et pour la majorité ils possèdent une formation de thérapeute.

Ce choix d'une formation de thérapeute pour l'équipe reste toujours une priorité dans sa constitution puisqu'il s'avère un moyen adéquat au regard des objectifs du projet.

Par exemple, le temps de parole professionnelle qui démarre chaque module répond à la nécessité d'une écoute particulière des assistantes familiales et assistants familiaux quelquefois déprimés car ne sachant plus comment agir avec l'enfant. Les formateurs sont là pour aider ces apprenants à prendre conscience que l'accompagnement s'élabore au fur et à mesure des observations mais aussi avec la propre histoire de liens et d'attachement de chaque professionnel.

Ces temps d'échanges ont besoin d'un cadre sécurisant, bienveillant pour aborder des choses qui ont quelquefois à voir avec de l'intime, de l'intime du lien. Car c'est en acceptant de démêler les liens, parfois de les découvrir que chaque professionnel pourra inventer sa propre clinique d'accompagnement de l'enfant. C'est ce travail de parole autour des situations et des affects engendrés qui libère et autorise des transformations dans la posture professionnelle

C'est pour cela qu'une formation spécifique en psychologie ou une formation de thérapeute est retenue pour le choix des formateurs.

Concrètement, chaque groupe de 15 professionnels est accompagné par un trio de formateurs dont un assure le rôle de référent de parcours. Ce dernier assure davantage de module que ses collègues. Il a en charge l'individualisation des parcours notamment dans l'aide à la préparation au DEAF (dossier DC1, correction des études de cas DC2, entretiens d'évaluations DC3).

Il a en charge la coordination du trio.

Un compte rendu est effectué par chaque formateur en fin de module et transmis aux collègues concernés ainsi qu'au responsable de formation. Ces informations renforcent la fluidité des informations entre les formateurs et ainsi la cohésion du trio.

En 2019, trois formatrices ont rejoint l'équipe. Elles sont positionnées dans des trios de formateurs aguerris à ce projet de formation.

Des réunions pédagogiques sont prévues avec l'ensemble des formateurs. En 2019, 5 réunions ont eu lieu. Il existe vraie dynamique, un réel partage entre les membres de ce groupe et un plaisir de travailler ensemble.

Des temps d'échanges en sous-groupes se tiennent aussi soit pour échanger autour des stagiaires, soit pour créer de nouvelles modalités au regard de ce qui a été pointé dans les évaluations. En 2019, la refonte du module 10 a généré 3 rencontres. Les échanges autour des stagiaires se sont faits au fur et à mesure des besoins de chaque groupe.

Nous travaillons aussi avec les référents professionnels nommés par les employeurs. Ces derniers rencontrent les membres de l'équipe avant chaque évaluation prévue dans le référentiel de certification (DC 3).

4) Les modalités pédagogiques :

A l'IRTS, nous avons engagé une réflexion concernant les moyens pédagogiques les plus adaptés à ce public. Nous partons de l'idée qu'être professionnel dans la relation d'aide, c'est d'abord s'utiliser soi-même comme outil dans la relation et découvrir ce qui agit le professionnel dans cette rencontre singulière avec l'autre.

De fait, nous ne dispensons pas de cours magistraux aux assistants familiaux. Et tout se fait en présentiel. Nous animons des modules de formation où chacun, formateur comme stagiaire participe à ce qui se fait en formation, à ce qui va modifier les postures professionnelles, à ce qui va enrichir les compétences.

Le formateur est comme un chef d'orchestre qui anime un espace de partage, de respect, d'écoute et d'entraide pour que chacun puisse jouer et apprendre à jouer avec d'autres, quel que soit l'instrument, quelle que soit la situation de l'enfant accueilli...

Durant les modules, nous visons à ce que chacun puisse trouver de l'aide pour déchiffrer sa propre partition et ensuite, puisse la jouer, écoutée par les collègues, l'améliorer grâce aux suggestions des uns et des autres.

Ces modalités demandent une disponibilité physique et psychique importante de chacun y compris du formateur qui anime : jeux de rôle, mise en situations, échanges en groupe, apports théoriques, exercices divers, temps de création ... Les professionnels sont sollicités sur le plan intellectuel et aussi émotionnel. L'émotion est au cœur de l'être humain. Elle entre donc en scène dans toute relation qu'elle soit exprimée sur un mode verbal ou analogique.

Ce métier s'exerce aussi en relation avec les sentiments relatifs à leur expérience et aussi à leur parcours personnel.

Il nous semble donc important que la formation offre à l'assistant familial la possibilité de revisiter sa propre construction du monde (ses croyances, ses valeurs, son histoire, ses liens...).

En 2019, un juge des enfants est intervenu auprès de chaque groupe en cours de formation. Cette prestation interactive est toujours grandement attendue et appréciée de ces professionnels. De plus en plus, nous constatons que les magistrats invités trouvent aussi ces temps d'échanges très instructifs, chacun pouvant exposer ses missions mais aussi sa façon de travailler.

Nous remercions vivement ces Juges des enfants qui acceptent de prendre sur leur temps pour cette rencontre très utile.

Le module de Prévention des secours civiques de niveau 1 est confié à des prestataires compétents et habilités à dispenser et évaluer ces compétences particulières : sapeurs-pompiers pour les départements des Ardennes et de la Marne, la Croix blanche pour celui de l'Aube.

Les différentes modalités pédagogiques :

Mises en situation, jeux de rôle, restaurant des aventuriers, quiz, temps de création, jeux, apports théoriques, sculpturations, supports audio visuels, exercices créés spécifiquement, échanges en groupe, classeur d'observation, temps de parole professionnelle, intervention du juge.

5) La certification :

En 2019, nous avons présenté 59 stagiaires au DEAF ; 45 à la session de mars et 14 à la session de novembre.

Il est très rare qu'un stagiaire ne souhaite pas se présenter au DEAF. Nos modalités de préparation s'insérant tout au long de la formation, ils se sentent pour la grande majorité, assez bien préparés.

Lors de ces deux sessions, 56 candidats ont validé leur DEAF ; un ne s'est pas présenté ; deux ont obtenu une validation partielle.

6) L'évaluation de la formation :

Plusieurs évaluations sont prévues.

- Tous les 5 modules, le formateur référent de parcours anime un temps d'évaluation orale collective suivi d'échanges. Il en réfère à ses collègues.
- En milieu de formation, un entretien individuel est prévu pour chaque stagiaire d'une demie heure avec un formateur. Cet entretien a été préparé par le stagiaire à partir d'un questionnaire. Il s'agit d'un temps où le professionnel en formation peut aborder certains aspects personnels, voire liés à l'intime qui peuvent avoir un impact sur la façon de s'investir dans la formation. Des éléments que le stagiaire ne souhaite pas aborder en groupe.
- En fin de formation, un questionnaire reprenant les aspects du projet de formation est renseigné par chaque stagiaire. Les réponses sont ensuite retranscrites et envoyées aux employeurs commanditaires de la formation.
- Une séquence de bilan oral a lieu le dernier jour de formation en présence des employeurs, des signataires des marchés, des référents professionnels, du responsable et de l'assistante formation. Lors de cette séquence, les stagiaires sont invités à offrir une création collective relatant ce qu'ils pensent de la formation et sur la façon dont le groupe l'a vécue. Ensuite, chacun s'exprime individuellement, sur les changements que la formation a apporté sur la posture professionnelle.

Globalement, en 2019, les écrits d'évaluation de la formation disent que ces professionnels apprécient la façon dont se déroule la formation : le séquençage, l'accompagnement par un trio de formateurs et l'ensemble des modalités pédagogiques qui les obligent à s'interroger sur eux-mêmes pour comprendre ce qui se passe avec l'enfant.

Le classeur d'observation est vécu comme un outil utile même si certains professionnels éprouvent encore quelques difficultés à l'utiliser de manière aisée.

Quant à la préparation au DEAF, l'ensemble des exercices proposés satisfait ces professionnels et semble suffisant pour que les AF puissent se présenter à la certification dans de bonnes conditions.

Formation de perfectionnement

Pour la formation de perfectionnement, l'objectif attendu par les employeurs se centre sur la nécessité d'équiper les assistants familiaux de la façon la plus adaptée aux situations d'accueil qu'ils rencontrent. Cela passe par un approfondissement des connaissances théoriques et pratiques sur un thème choisi et sur l'acquisition de techniques nouvelles et adaptées et d'une posture professionnelle au sein d'une équipe.

Le travail à plusieurs, en équipe pluridisciplinaire ou pluri professionnelle s'apprend. Vivre une expérience de formation pluriprofessionnelle est un levier pour un travail en équipe plus riche sur le terrain.

La rencontre des métiers différents mais au service d'une même cause permet à chacun de se détendre, de découvrir l'autre dans ses capacités mais aussi dans ses fragilités, de prendre confiance en ses propres compétences, et d'oser les partager. L'accueil familial de qualité déborde du lieu seul de la famille d'accueil. Il intègre tous les partenaires de la protection de l'enfance.

Nos modules de perfectionnement s'adressent par conséquent aux travailleurs sociaux quels qu'ils soient.

En formation de perfectionnement, nous proposons de nous appuyer sur les compétences acquises dans les expériences de vie (famille d'origine, famille élargie, famille actuelle, vie sociale...) mais aussi sur les expériences professionnelles diverses. Nous proposons de les aider à comprendre comment ils s'utilisent eux-mêmes, avec leur histoire dans la relation qu'ils proposent à l'enfant. Les exercices touchent leur ressentis et leurs émotions. La théorie vient ensuite étayer et rendre encore plus lisible les situations et les comportements. Cette confiance acquise permet ainsi au professionnel de puiser dans ses ressources pour trouver les solutions les plus justes.

Dans le département des Ardennes, les deux groupes de 2019 étaient composés pour moitié de travailleurs sociaux de l'accueil familial et pour moitié de travailleurs sociaux référents de placements.

En 2019, nous avons mené un module de 4 journées sur l'accompagnement des enfants endeuillés par le décès d'un parent ou d'un membre de la famille. Ce module co animé par une formatrice spécialisée dans le thème de par son métier et par la responsable de formation a beaucoup aidé les professionnels présents. Ceci a mis en évidence la grande solitude et le manque crucial de formation dans ce type d'accompagnement.

Des modules autour de l'attachement et de la séparation ont eu lieu sur les mêmes modalités de composition de groupe.

Les thématiques :

- **Accompagnement de l'enfant endeuillé**
- **Accompagnement des enfants souffrants de graves troubles du comportement**
- **Accompagnement des enfants ayant subis des violences sexuelles**
- **Accompagnement de l'enfant en situation de handicap**
- **Accompagnement des jeunes en placement familial vers la majorité et l'autonomie**
- **Accompagnement des enfants souffrants des troubles de l'attachement**

D'autres thèmes peuvent être proposés par les équipes en place.

Conclusion et perspectives :

L'IRTS considère que proposer une formation adaptée aux professionnels de l'accueil familial, quel que soit le site, nécessite des relations de confiance avec les employeurs et une bonne connaissance de l'évolution des problématiques rencontrées sur les terrains.

Des contacts réguliers avec les acteurs de la protection de l'enfance permettent soit de collecter des informations utiles (changement d'organigramme par exemple) soit de prendre en compte une demande particulière, soit d'aborder une situation d'un stagiaire de manière cohérente et bienveillante (proposition d'une suspension de formation en cas de maladie par exemple).

Chaque fois que nécessaire, des échanges plus formels ont lieu entre des membres des équipes de la protection de l'enfance ou des structures spécialisées et la responsable de formation. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'entretien sur les attitudes des stagiaires en formation car ce qui est dit et se passe en formation reste dans ce cadre.

L'IRTS CA agit afin qu'il y ait une cohérence entre ce qui se fait en formation et les attentes des employeurs, donc des pratiques professionnelles. Prenons le cas des écrits professionnels. Avec les responsables des conseils départementaux, et ceci depuis plusieurs années, nous avons convenu que les styles d'écrits demandés aux assistants familiaux devaient être en lien avec la façon dont nous travaillons ces écrits en formation.

Par conséquent, notre classeur d'observations de l'enfant est maintenant distribué durant le stage des 60 h organisé par l'employeur. Les professionnels en formation peuvent ainsi commencer leur prise de note avec l'outil de l'IRTS qu'ils auront à utiliser durant leur cursus.

Cet outil est parfois présenté par un formateur, la responsable de formation ou un référent professionnel selon les sites de formation.

D'une autre manière, notre souhait de mener un véritable travail en cohérence avec les réalités du terrain peut aussi déboucher sur des temps de concertation autour des besoins en formation repérés pour ce public de l'accueil familial. Besoins énoncés par les assistants familiaux, besoins repérés par les référents professionnels, repérés par les responsables de la protection de l'enfance ou bien par les formateurs. C'est la réflexion en commun autour ces constats qui va générer de nouveaux projets toujours plus adaptés aux réalités de ces familles professionnelles.

Un de nos constats récurrent montre que la majorité des assistants familiaux accueillant des enfants en situation de handicap ne sont pas suffisamment équipés pour cet accueil. Les référents de placement, pas ou peu formés spécifiquement ne peuvent pas toujours constituer une aide efficace. Le temps imparti à ce thème en formation initiale n'est pas suffisant pour aborder la clinique. Il nous apparaît par conséquent pertinent que des modules de formation sur ce thème puissent être proposés aux travailleurs sociaux afin que les besoins fondamentaux de ces enfants puissent être davantage pris en compte au sein des équipes (référent ASE, assistant familial)

On peut aussi prendre pour exemple, l'accueil familial en couple. A la marge voilà quelques années, il fait actuellement partie intégrante des formations.

Que peut-on dire de cette particularité de l'accueil de par la coexistence des trois strates qui traversent le couple : conjugal, parental, professionnel ?

Faut-il différencier ces strates pour ne pas « faire du même » alors que justement le projet de départ d'un double agrément est justement de faire « du même » ensemble, sous le même toit ?

Toutes ces questions s'inscrivent bien sûr dans l'objectif de proposer à chaque enfant accueilli un accompagnement spécifique à ses besoins quel que soit le nombre d'enfants accueillis dans la famille.

Dans les mois à venir, l'IRTS proposera un temps de concertation autour de ces questions avec les employeurs intéressés, les acteurs et personnes ressources concernées.

Pour conclure, nous confirmons que l'IRTS ne considère pas son rôle comme un prestataire mais comme un acteur à part entière dans la réflexion et dans l'élaboration de projets de formation permettant à chaque professionnel de pouvoir repérer et prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants séparés et accueillis.